CONTENU ET DÉROULÉ DES EXAMENS DE CERTIFICATION DES INSTRUCTEURS EN SÛRETÉ DE L'AVIATION CIVILE

DISPOSITIONS EN VIGUEUR A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025

Préambule

La certification des instructeurs en sûreté de l'aviation civile est organisée selon les modules suivants :

- module **général**, relatif à la pédagogie et aux connaissances réglementaires sûreté ;
- module de spécialisation du module général dit « **imagerie et équipements** », relatif à l'analyse d'images et à l'exploitation des équipements ;
- module de spécialisation du module général dit « **management** », relatif à la capacité à parrainer, à former sur le tas, à motiver et aux connaissances de la gestion des conflits.

Les examens écrits aux trois modules de certification d'instructeur se déroulent en présentiel dans un centre accrédité par l'ENAC ou à l'ENAC Toulouse, via un outil informatique ; en cas de mode dégradé, sous format papier.

Les examens oraux aux modules général et management se déroulent en présentiel.
Toutefois, en cas de situation exceptionnelle, après accord officiel du pôle PERF de la DT SUR, la décision pourra être prise d'organiser ces examens en distanciel. Le candidat étant présent dans un centre accrédité, celui-ci pourra se trouver en fonction des situations, face à un jury totalement ou partiellement en distanciel.

I. Examen de certification correspondant au module général

L'examen du module « général » consiste en :

- une épreuve écrite composée d'un questionnaire à choix et réponses multiples et de questions ouvertes, et
- une épreuve orale portant sur les techniques pédagogiques, les méthodes d'apprentissage et les connaissances réglementaires, devant un jury d'examen dont la composition est définie conformément à l'article 11-5-4 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 susvisé.

L'examen du module général couvre l'ensemble des objectifs visés aux articles 11.2.3.1 à 11.2.3.11 de l'annexe I du règlement (UE) n°2015/1995.

A. Contenu des épreuves d'examen de certification – module général

1. Epreuve écrite

L'épreuve écrite est composée de 60 questions, réparties en 45 questions à choix et réponses multiples et 15 questions ouvertes.

Les 60 questions sont réparties en 4 thèmes :
- Généralités
- Personnes et objets transportés, passagers et bagages de cabine
- Bagages de soute, approvisionnements de bord et fournitures d'aéroport, véhicules
- Fret, approvisionnements de bord, fournitures d'aéroport et CO-MAT/CO-MAIL.

Les questions peuvent prendre la forme de questions texte, images ou vidéos. Une pondération négative est appliquée en cas d'erreur pour la partie QCM. Cette épreuve dure 150 minutes.

2. Epreuve orale

L'épreuve orale de certification au module général se déroule devant un jury d'examen dont la composition est définie conformément à l'article 11-5-4 de l'annexe de l'arrêté du 11 septembre 2013 susvisé.

Elle est composée de deux parties et se présente sous la forme suivante :

- une présentation d'un extrait de module de compétence (MdC) d'une durée de 30 minutes, pouvant être ponctuée de questions sur le contenu de la présentation.
- une présentation d'un plan d'enseignement, d'une durée de 30 minutes dont :
  - 10 minutes de présentation faite par le candidat et
  - 20 minutes d'échanges/questions entre les membres de jury et le candidat. Sont incluses dans ce temps imparti 2 questions sur la pédagogie.

Les deux présentations ne sont pas liées : elles sont donc à traiter de manière distincte.

Le déroulé de cette épreuve et les critères d'évaluation sont détaillés dans l'annexe 1 de ce document.

B. Barèmes de notation

Pour réussir l'épreuve écrite, les candidats doivent obtenir :
- une note minimale supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chaque thème, et
- une note moyenne supérieure ou égale à 14 sur 20.

Pour réussir l'épreuve orale, les candidats doivent obtenir :
- une note minimale supérieure ou égale à 10 sur 20 pour chaque partie et
- une note globale (moyenne des notes des 2 parties de l'épreuve) supérieure ou égale à 14/20.

C. Tarification

Les tarifs des différents examens sont fixés par le conseil d'administration de l'ENAC et sont accessibles sur le site de l'ENAC (Tarifs 2025 ENAC CA Nov 2024.pdf).

Le règlement est à effectuer 4 semaines avant l'épreuve. Des informations complémentaires sont communiquées lors de l'envoi du bulletin d'inscription par l'ENAC.

II. Examen de certification correspondant au module dit « Imagerie et équipements »

A. Contenu

L'examen dit « imagerie et équipements » relatif à l'analyse d'images et à l'exploitation des équipements de sûreté est accessible uniquement aux candidats certifiés au module général. L'examen consiste en une épreuve écrite et une épreuve pratique d'analyse d'images.

1. Epreuve écrite

L'épreuve écrite est composée d'un questionnaire à choix et réponses multiples de 15 questions. Les questions peuvent prendre la forme de questions texte, images ou vidéos.
Une pondération négative est appliquée en cas d'erreur.
L'épreuve dure 20 minutes.

2. Epreuve d'analyse d'images

L'épreuve pratique d'analyse d'images se compose de 4 thèmes : « Bagages cabine », « Bagages de soute », « Approvisionnements de bord et fournitures d'aéroport » et « Fret et courrier ».
Cette épreuve est réalisée sur un équipement informatique fourni par le centre d'examen.

Le séquençage des épreuves est détaillé dans le tableau ci-dessous.

Il est à noter que les épreuves 2D (SV - simple vue - et DV - double vue -) ne font apparaitre aucun marquage d'alarmes automatiques.

Depuis le 1er janvier 2025, la légende du tableau de séquençage des épreuves est la suivante :

Code couleur	IFBC « 2D + 3D »		IFBS « 2D + 3D »		Fret « 2D + 3D »		A&F
Type d'imagerie	SV	3D	DV	3D	DV	3D	DV
Temps max alloué /image	30 sec	40 sec	30 sec	40 sec	30 sec	40 sec	30 sec

Typologie de référence	Accueil	Imagerie 1	Pause	Imagerie 2	Pause	Imagerie 3	Pause	Imagerie 4	Pause	Imagerie 5	Pause	Imagerie 6	Pause	Imagerie 7	Durée totale
10 I	5	15	5	20	5	15	5	20	5	15	10	20	5	10	**155**

B. Barèmes de notation

Le barème applicable, identique pour une image en 2D et une image en 3D, est le suivant :

- reconnaître un bagage « clair » vaut 0,5 point ;
- reconnaître un bagage suspect vaut 0,5 point ;
- catégoriser la menace parmi les catégories de menace proposées vaut 0,1 point ;
- localiser la menace sur l'image vaut 0,4 point ;
- déclencher une fausse alarme (le candidat désigne le bagage comme étant suspect, alors qu'il est « clair ») n'est pas pénalisé en plus du demi-point perdu pour ne pas avoir reconnu le bagage clair ;
- une pénalité de – 0,05 point est appliquée par seconde supplémentaire au-delà du temps imparti (c'est-à-dire au-delà de 30 secondes pour une image en 2D et au-delà de 40 secondes pour une image en 3D).

Pour réussir cet examen, les candidats doivent obtenir :

- une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à l'épreuve écrite ; et
- une note supérieure ou égale à 12 sur 20 à chaque épreuve d'analyse d'images ; et
- une note globale (moyenne des notes de l'ensemble des épreuves écrite et d'analyse d'images de l'examen) supérieure ou égale à 14 sur 20.

C. Tarification

Les tarifs des différents examens sont fixés par le conseil d'administration de l'ENAC et sont accessibles sur le site de l'ENAC (Tarifs 2025 ENAC CA Nov 2024.pdf).

III. Examen de certification correspondant au module dit « Management »

A. Contenu

L'examen du module « management », consiste en une épreuve écrite et une épreuve orale. Il couvre l'ensemble des objectifs visés aux articles 11.2.4 et 11.2.5 de l'annexe du règlement (UE) n°2015/1995.
Depuis le 1er janvier 2025, l'examen du module « management » est une « spécialisation du module général » et est accessible uniquement aux candidats certifiés au module général ayant un an d'expérience en tant qu'instructeur certifié.

1. Epreuve écrite

L'épreuve écrite est composée d'un questionnaire à choix et réponses multiples de 20 questions. Une pondération négative est appliquée en cas d'erreur.
L'épreuve dure 30 minutes.

2. Epreuve orale

Pour se présenter à l'épreuve orale, les candidats doivent avoir réussi l'épreuve écrite.
L'épreuve orale se déroule devant un jury d'examen dont la composition est définie conformément à l'article 11-5-4 de l'annexe I de l'arrêté du 11 septembre 2013 susvisé.

L'épreuve orale est composée de deux parties :

- La première partie consiste en deux mises en situation virtuelle à partir d'études de cas tirées au sort par les candidats.
  les candidats disposent de 10 minutes pour la préparation de chaque sujet qu'ils ont tiré au sort et de 10 minutes de présentation par sujet.

- La seconde partie consiste en une série de 3 questions ouvertes portant sur le management auxquelles les candidats doivent répondre.

Le déroulé de cette épreuve et les critères d'évaluation sont détaillés dans l'annexe 2 de ce document.

B. Barèmes de notation

Pour réussir l'épreuve écrite, les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à 14 sur 20.
Pour réussir l'épreuve orale, les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à 14 sur 20.

C. Tarification

Les tarifs des différents examens sont fixés par le conseil d'administration de l'ENAC et sont accessibles sur le site de l'ENAC (Tarifs 2025 ENAC CA Nov 2024.pdf).

Annexe I – Modalités de l'épreuve orale de certification du module « général »

L'épreuve orale de certification au module général est composée de deux parties et se présente sous la forme suivante :

- une présentation d'un extrait de module de compétence (MdC) d'une durée de 30 minutes, pouvant être ponctuée de questions sur le contenu de la présentation.

- une présentation d'un plan d'enseignement, d'une durée de 30 minutes dont :
  - 10 minutes de présentation faite par le candidat et
  - 20 minutes d'échanges/questions entre les membres de jury et le candidat. Sont incluses dans ce temps imparti 2 questions sur la pédagogie ;

Les deux présentations ne sont pas liées : elles sont donc à traiter de manière distincte.

En termes de notation, les candidats devront obtenir une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à chaque partie et une moyenne minimale de 14 sur 20 sur les 2 parties de l'épreuve.

I. Présentation d'un extrait d'un module de compétence

Cette partie consiste en la présentation d'un extrait d'un module de compétence d'une durée de **30 minutes**. Elle compte pour **50 % de la note globale**.

Le sujet du cours, choisi par tirage au sort par les membres du jury est communiqué aux candidats au plus tard un mois avant la date de l'épreuve.
Le contenu du cours que les candidats présentent au jury le jour de l'épreuve orale est élaboré à partir d'un module de compétences mentionné dans le sujet.

- Constitution du contenu du cours

Les candidats doivent traiter **l'intégralité des objectifs pédagogiques mentionnés sur le sujet transmis en utilisant une ou plusieurs méthodes pédagogiques adaptées**.

Les candidats, ayant directement accès aux modules de compétences, doivent récupérer les diapositives correspondant à leur sujet.

De plus, les candidats doivent **intégrer** des **diapositives d'introduction et/ou de transition** entre les diverses parties du plan. Ils doivent également **étoffer leur support d'exemples, d'illustrations, d'images, de vidéos ou de synthèses** dans le but de faciliter ou d'améliorer la compréhension. Dans ce cas, ils doivent **marquer ces diapositives d'un signe distinctif de leur choix**, afin que le jury puisse aisément discerner du support « Module de compétences » des informations et/ou diapositives ajoutées par les candidats.

Enfin, les candidats doivent **remettre** aux membres du jury **UN exemplaire du support qu'ils ont élaboré (possiblement en 6 diapositives par page).**

- Présentation orale

La présentation de 30 minutes s'effectue dans les conditions pédagogiques suivantes :

- Les membres du jury disposent des prérequis nécessaires pour suivre le cours et **se placent dans le rôle de stagiaires.** En fonction de la clarté de la dispense de cours ou de l'intérêt suscité par les éléments de la présentation, ils sont amenés à poser des questions aux formateurs (candidats) lors de leur présentation de l'extrait d'un MdC. Les candidats doivent tenir compte de ces temps de questions / réponses dans la gestion du temps qui leur est imparti (30 minutes).

- L'introduction du cours par les formateurs (candidats) auprès des stagiaires (membres du jury) doit intégrer les éléments suivants :
  - brève présentation du formateur ;
  - exposition du contexte de son intervention (à qui la présentation s'adresse et dans quel cadre elle s'inscrit).

- Les formateurs (candidats) dispensent ensuite leur cours, étant précisé que les commentaires figurant sous chaque diapositive ne sont donnés qu'à titre indicatif.

- Les formateurs (candidats) ont la possibilité d'utiliser différentes méthodes pédagogiques pour dispenser leur cours. A l'issue de la présentation, les membres du jury peuvent poser des questions relatives au choix des méthodes pédagogiques utilisées.

▪ <u>Utilisation d'aides visuelles</u>

Tout type d'aide visuelle est autorisé en complément du support de cours.

▪ <u>Mise à disposition de moyens</u>

La salle d'examen est équipée :
- d'un vidéoprojecteur ou d'un système permettant la visualisation du support de cours ;
- d'un tableau conférence papier *(paper board) ;*
- de feutres.

▪ <u>Méthode d'évaluation</u>

L'évaluation par les membres du jury passe par l'utilisation individuelle de la grille figurant en annexe II. Chaque jury attribue une note sur 20 au candidat ; la moyenne de ces notes constitue la note finale.

II. Présentation du plan d'enseignement

Cette partie de l'examen oral prend la forme d'une commande de dispense de formation. Cette commande se matérialise par une lettre intégrant les éléments suivants :
- L'intitulé de la formation à dispenser (formation initiale ou périodique, typologie, module(s) de formations qualifiantes)
- Le donneur d'ordre (service émetteur)
- La durée de la formation : 7h (pour tous les sujets)
- Les éléments à prendre en compte lors de la construction du plan d'enseignement.

A partir de cette lettre, les candidats doivent compléter le modèle de plan d'enseignement mis à sa disposition en s'appuyant sur les guides « instructeurs » présents dans chaque module de compétences et en prenant en compte, même si cela n'est pas formellement indiqué dans le modèle, les temps de pause (pause du matin, du midi et de l'après-midi). Seuls les temps de pause de 10 minutes par demi-journée peuvent être intégrer dans la durée totale réglementaire de la formation.

<u>*Nota*</u> : La rubrique « Ajout de contenus pédagogiques » du plan d'enseignement implique que les candidats doivent intégrer des apports personnels dans leur plan d'enseignement autres que ceux proposés dans les MdC.

La présentation du plan d'enseignement dure 30 minutes :
- 10 minutes de présentation du plan faite par les candidats. Il ne s'agit pas d'effectuer une lecture du plan d'enseignement ligne par ligne mais **de synthétiser** celui-ci en expliquant les choix faits par les candidats liés à la commande transmise.
- 20 minutes d'échanges/questions posées par les membres de jury dont 2 questions portant sur le volet de la pédagogie.

Le sujet est envoyé **par mail un mois avant l'épreuve** : les candidats disposent de 3 semaines pour finaliser leur plan d'enseignement.
Les candidats doivent remettre par mail leur plan d'enseignement finalisé **une semaine calendaire avant le jour de l'épreuve en format PDF. Celui-ci ne pourra plus être modifié** et sera la version présentée le jour de l'oral.
Tout envoi postérieur à cette date (J-7) induit de fait que les candidats devront se positionner sur une prochaine session.

Cette partie compte pour **50% de la note globale**.

Critères d'évaluation de la présentation d'un extrait d'un MdC

Partie	*Sous-partie*
Structuration de la présentation	Présentation du contexte et des objectifs pédagogiques
	Cohérence du plan par rapport au sujet
	Transition
	Capacité d'adaptation / Gestion du temps
	Conclusion de la partie exposée

Connaissance exploitation et contenu de la présentation et support	Connaissance exploitation et maîtrise règlementaire
	Développement de la présentation (lien avec les objectifs pédago)
	Méthodes / Techniques pédagogiques
	Intérêt / pertinence des apports personnels

Attitude	Élocution
	Interface avec l'auditoire, feed-back
	Déplacement-langage gestuel
	Mots et gestes parasites
	Attitude aux questions

Critères d'évaluation du plan d'enseignement

Partie	*Sous partie*
Construction de la formation	Lisibilité et clarté du plan
	Choix des MdC
	Assemblage des MdC
	Durées envisagées pour chaque objectif pédagogique (Reg Europ)
	Nombre de diapositives utilisées/Nombre total de diapositives par MdC
	Organisation du temps
Evaluation de l'aspect pédagogique	Structuration / clarté de l'exposé
	Cohérence / pertinence des méthodes choisies pour chaque MdC
	Choix, adaptation et durée des activités (exercices, visites, etc)
	Choix et adaptation des compléments personnels
	Pertinence du choix des auxiliaires pédagogiques
	Pertinence de la forme des évaluations formatives et sommatives
	Réponses aux questions « pédagogie » posées par le jury
Cohérence globale	Adéquation du produit à la commande

Annexe II – Modalités de l'épreuve orale de certification du module « management »

L'épreuve orale de certification au module management est composée de deux parties et se présente sous la forme suivante :

1. Tirage au sort par les candidats de deux sujets de mises en situation virtuelles dont une mise en situation et une étude de cas.
   - la mise en situation concerne la formation 11.2.5
     - 10 minutes de préparation ;
     - 10 minutes de restitution où les membres de jury jouent un rôle (lié au sujet tiré au sort par les candidats).
   - le cas pratique (étude de cas sur une problématique) concerne la formation 11.2.4 où les membres de jury ne jouent pas de rôle.
     - 10 minutes de préparation ;
     - 10 minutes de restitution.
2. Une série de trois questions ouvertes portant sur le management sont posée par les membres de jury aux candidats.

La durée totale de l'épreuve de certification au module management est d'environ 50 minutes.

Notation de l'épreuve :

- Mises en situation virtuelles : 14 points (7 points chacune)
- Questions ouvertes : 6 points (2 points chacune)
- Pour un total de 20 points

Consignes :

Il est attendu par les membres de jury que les candidats se positionnent en tant qu'instructeur certifié management lors de l'animation des sujets de mises en situation virtuelles.

L'utilisation de l'ensemble des connaissances acquises dans les différents modules de la formation initiale d'instructeur en management doivent être utilisées afin d'apporter les réponses les plus complètes.

Mise en situation pédagogique :

- Situation pédagogique : candidats et membres de jury jouent un rôle en fonction du sujet tiré au sort ;
- Porte sur les sujets de la 11.2.5.

Les sujets font appel aux capacités de synthèse des candidats sur une thématique particulière liée au management. Lors de la restitution, les membres du jury jouent le rôle d'apprenants, de donneurs d'ordres, …, mais les sujets n'appellent pas systématiquement à leur participation active.

Etude de cas :

- Problématique terrain : les candidats exposent leur analyse de la situation et font des propositions de réponses / solutions ;
- Porte sur les sujets de de la 11.2.4

Les cas reflètent des problématiques opérationnelles, que les candidats devront traiter en mettant en avant leurs capacités d'analyse de la situation et de proposition de réponse, d'actions ou de solutions.

Questions théoriques :

Les candidats doivent répondre aux questions posées en illustrant leur propos par des exemples concrets.

Critères d'évaluation :

La notation de la **première partie** de l'épreuve orale pour la **mise en situation** porte sur cinq critères tels que définis dans le tableau ci-après :

Capacité d'analyse du sujet
Capacité de synthèse (structure des éléments de réponse, …)
Capacité à animer la mise en situation
Attitude pédagogique adaptée
Temps respecté : un débriefing doit durer entre 5 et 10 minutes

La notation de la **deuxième partie** de l'épreuve orale pour **l'étude de cas** porte sur cinq critères tels que définis dans le tableau ci-après :

Les connaissances sont adaptées par rapport au sujet (ex : exigence réglementaire de la formation sur le tas)
Capacité d'analyse du sujet de la situation donnée (recherche de réponse)
Structuration de la réponse
Proposition d'action / solution apportée
Temps respecté